

UN PLAN D'EAU DOIT ÊTRE VIDANGEABLE, MAIS IL NE FAUT PAS SE LIMITER À CET ASPECT PREMIER. SI LE TROP-PLEIN FIXE LE NIVEAU MAXIMUM D'EAU, LE MOINE OU CERTAINS SYSTÈMES DÉRIVÉS PERMETTENT DE FIXER UN NIVEAU INTERMÉDIAIRE. LE CANAL DE DÉRIVATION PERMET QUANT À LUI DE MODULER LE DÉBIT ENTRANT.

MAÎTRISER L'EAU

LA MAÎTRISE DE L'EAU RÉPOND À DES OBJECTIFS DE TROIS ORDRES : LA SÉCURITÉ, LA PRODUCTION ET L'IMPACT SUR LE MILIEU.

UN RISQUE MAJEUR : LA DIGUE

Une digue ne doit en aucun cas être submergée. En effet, son érosion à partir de sa face extérieure pourrait libérer brutalement l'eau de la retenue.

L'écréteur de crue doit permettre d'écarter ce cas de figure. Son dimensionnement réglementé se calcule sur la base d'une crue centennale (contactez votre DDAF). Notons que le moine ne joue que partiellement ce rôle.

Remarque : la dérivation permet de diminuer le débit entrant, ce qui limite le risque de débordement de l'étang.

LA MINÉRALISATION DES BORDURES

L'assec partiel correspond à une remise en eau limitée de l'étang. Ceci entraîne la minéralisation des sédiments organiques exondés. Par suite, la production augmente et le départ éventuel de matières en suspension dans le milieu est atténué.

Cette pratique permise par le moine ou une variante est préconisée l'hiver suite à la vidange. Le ré-empoissonnement peut ainsi avoir lieu. Sa durée est de l'ordre de quelques semaines, la remise en eau complète restant déterminée par la disponibilité en eau et la date de ponte des poissons (à partir de février pour les brochets et d'avril pour les autres espèces).

SUPPORTS PÉRIPHÉRIQUES DE PONTE

Les poissons fraient en général sur des plantes en zone peu profonde.

Augmenter le niveau de l'eau de 20 à 40 cm ponctuellement leur permet donc de trouver un support de ponte.

Cette période s'étale classiquement de février (reproduction des brochets) à fin juin. Dès juillet, le niveau doit être baissé de façon à ce que la végétation reprenne place. Ainsi on entretient une ceinture enherbée d'une année sur l'autre, lieu d'une biodiversité importante (nidification des oiseaux...).

L'assec partiel participe à cet objectif. Ceci est possible grâce au moine.

ÉVACUATION DES EAUX DU FOND

Du fait de la stratification thermique des étangs profonds, les eaux les plus froides se trouvent au fond de l'étang. Les évacuer limite l'impact thermique sur le milieu aval. Le moine ou le "siphon" permettent cela

LIMITER LE DÉBIT ENTRANT

Réduire le lessivage de l'étang conduit à conserver à la fois les amendements et les calories accumulées, ce qui est un double avantage technique et écologique. Ceci est réalisable avec une dérivation.

RÉCUPÉRATION DES POISSONS

La vidange d'un plan d'eau doit être régulière et lente, de façon à laisser le temps aux poissons de descendre et à éviter de récupérer les sédiments devant la bonde. Dans les jours qui précèdent la pêche, on se base sur un centimètre d'eau perdu par heure. A l'aide d'un canal de dérivation. on module le débit entrant. Lors de la pêche cela revêt un caractère tout particulier, puisque dans ce cas l'apport se limite à éviter l'asphyxie des poissons. On réduit donc le débit à évacuer au niveau de la pêcherie : la récupération du poisson s'en trouve facilitée. Outre des aspects techniques, on évite ainsi plus aisément les débordements éventuels au niveau de la pêcherie, et donc la fuite du poisson.

Une bonne maîtrise de l'eau peut passer par la mise en place d'un moine ou d'une de ses variantes.

Remarque : il faut noter l'effet tampon des étangs au moment des fortes précipitations, et la possibilité de soutenir volontairement un étiage particulièrement sévère ; de plus, ils jouent un rôle de réserve lors d'incendies.

Consultez les fiches qui concernent le moine, la dérivation et le trop-plein pour des informations complémentaires.